



VILLE DE  
HOUILLES

# VILLE DE HOUILLES

## DÉCISION DU MAIRE

République Française  
Département des Yvelines

Décision du 4 novembre 2025 n°25/186  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Objet : Réponse requête en référé-suspension : Monsieur P. c/ Commune de Houilles**

**Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

**Vu** la délibération n°20/224 du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 16° lui permettant d'« *intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le type de recours et qu'il soit porté devant les juridictions administratives et judiciaires (notamment par la voie de constitutions de partie civile), en référé ou au fond, en première instance, en appel ou en cassation, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €* » ;

**Vu** la requête n°2512656, enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Versailles le 24 octobre 2025 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt de la Ville de se défendre dans cette procédure intentée contre un acte pris par le Maire ;

### **DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **DE DÉFENDRE** la Ville de Houilles, dans la procédure initiée par Monsieur P. devant le Tribunal Administratif de Versailles.

**Article 2 :** **Ampliation** de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Accusé de réception en préfecture  
078-2178031 13-20251104-DM25-186-AR  
Date de télétransmission : 04/11/2025  
Date de réception préfecture : 04/11/2025

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des services par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 04/11/2025

Publication effectuée le : 04/11/2025

Exécutoire ce jour : 04/11/2025

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON